

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

Commune DE MAMOUDZOU

Pour la réalisation du projet de la ZAC de Doujani sur la commune de
Mamoudzou

DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

(Conformément à l'article R.131-3 du code de l'expropriation pour cause
d'utilité publique)

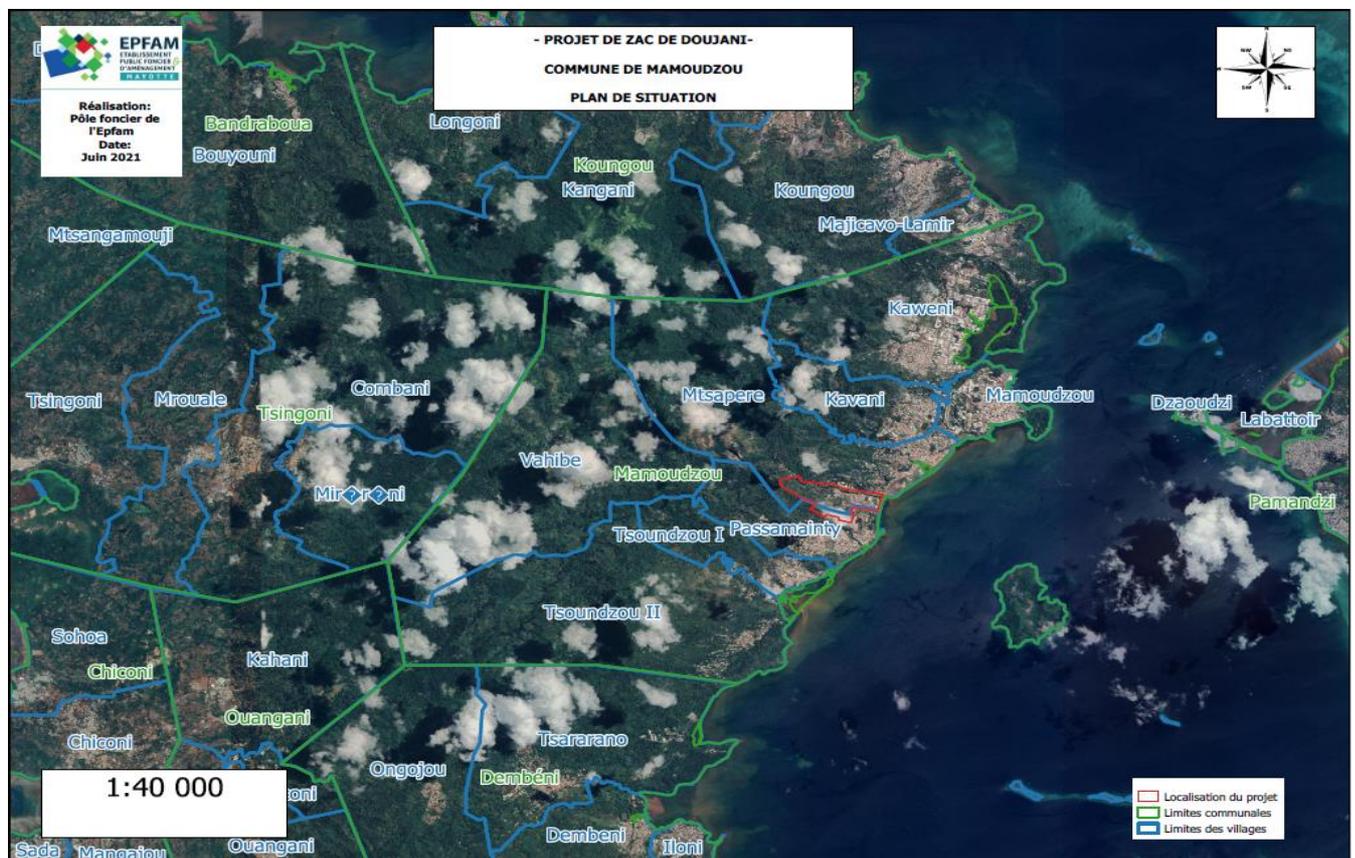


Table des matières

1. PRÉAMBULE.....	3
2. PRESENTATION DU PROJET	3
2.1 CONTEXTE ET OBJECTIF DU PROJET « ZAC DE DOUJANI ».....	3
2.2 PRESENTATION DU MAITRE D’OUVRAGE	3
2.3 LE SITE DE LA ZAC DE DOUJANI.....	4
3. OBJET DE L’ENQUÊTE PARCELLAIRE ET COMPOSITION DU DOSSIER.....	5
3.1 OBJET DE L’ENQUÊTE PARCELLAIRE	5
3.2 COMPOSITION DU DOSSIER D’ENQUÊTE PARCELLAIRE	5
4. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES A LA PRESENTE ENQUÊTE PARCELLAIRE	7
4.1 ORGANISATION DE L’ENQUÊTE PARCELLAIRE	7
4.2 OBTENTION DE L’ARRÊTE D’OUVERTURE D’ENQUÊTE	7
4.3 DEROULEMENT DE L’ENQUÊTE PARCELLAIRE	8
5. PLAN PARCELLAIRE	10
6. ÉTAT PARCELLAIRE	12

1. PRÉAMBULE

La Ville de Mamoudzou a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur le quartier de Doujani, des réflexions qui ont abouti à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en 2009.

Depuis 2017, date de la signature de la convention opérationnelle le projet d'aménagement de Doujani est sous maîtrise d'ouvrage EPFAM.

Les études de maîtrise d'œuvre opérationnelle ont été lancées en septembre 2018, sur un périmètre initial de 35 hectares. En cours d'étude, il est apparu nécessaire d'inclure le village existant au projet, afin de satisfaire les attentes fortes de la population ayant émergé au cours de la concertation.

2. PRESENTATION DU PROJET

2.1 CONTEXTE ET OBJECTIF DU PROJET « ZAC DE DOUJANI »

La création de la ZAC a fait l'objet d'une délibération par le Conseil d'Administration de l'EPFAM, et d'une délibération municipale en date du 06 mars 2021.

D'une superficie d'environ 50 hectares, la ZAC de Doujani se situe sur le territoire de la commune de Mamoudzou.

Le périmètre de l'opération s'inscrit dans le village existant, jusqu'aux coteaux de Doujani. Le projet a été conçu pour répondre aux enjeux majeurs identifiés sur le site. Ainsi, la stratégie d'aménagement se décline selon les axes principaux suivants :

- Eradiquer le logement insalubre,
- La construction de logements
- La construction d'équipements publics,
- Restaurer la rivière, cultiver et consolider le coteau

2.2 PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

L'Etablissement public foncier et d'aménagement de Mayotte (EPFAM) est un établissement public de l'Etat, à caractère industriel et commercial créé par le décret 2017-341 du 15 mars 2017.

L'EPFAM et la Ville de Mamoudzou sont engagés depuis 2017 sur le quartier de Doujani, à travers une convention opérationnelle, et une convention foncière.

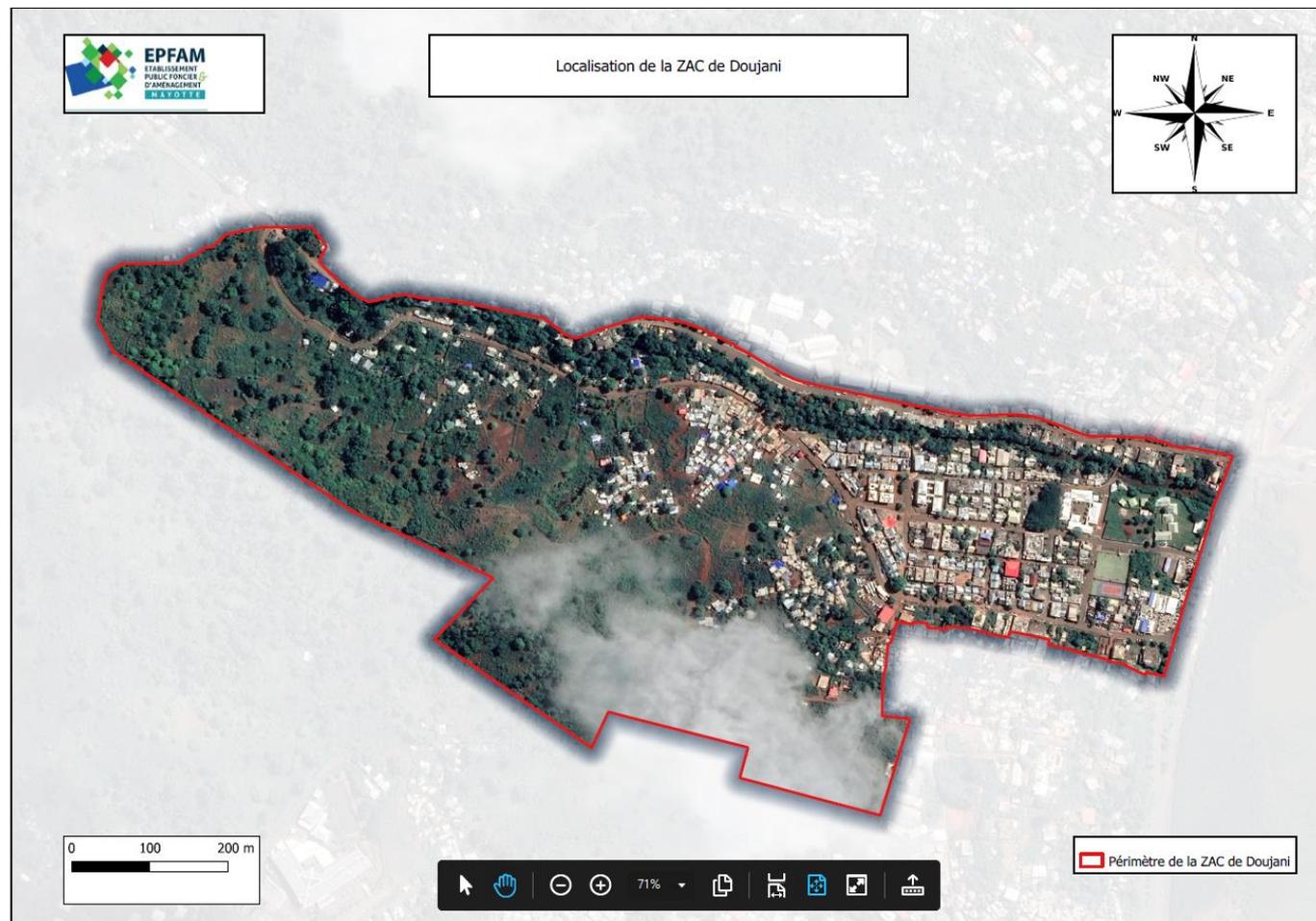
La convention définit les objectifs poursuivis et les modalités de partenariat entre l'EPFAM et la Ville de Mamoudzou, ainsi que les conditions d'intervention foncière de l'établissement dans le périmètre projet.

En vertu de la convention en vigueur, l'EPFAM est habilité à procéder à toutes les acquisitions foncières de façon amiable, le cas échéant par voie d'expropriation afin de permettre la réalisation du projet d'aménagement.

C'est dans la continuité de cette convention, que le Conseil d'administration de l'EPFAM a par une délibération n°2019-34 en date du 28 novembre délibéré pour la mise en œuvre d'une procédure d'enquête publique unique au titre du code de l'environnement, préalable à la déclaration d'utilité

publique portant la mise en comptabilité du PLU de la commune de Mamoudzou, conjointe à une enquête parcellaire et portant l'autorisation environnementale unique dans le cadre de la réalisation de la ZAC de Doujani.

2.3 LE SITE DE LA ZAC DE DOUJANI



3. OBJET DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE ET COMPOSITION DU DOSSIER

3.1 OBJET DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE

L'enquête parcellaire est destinée à vérifier l'identité des propriétaires, titulaires de droits réels (détenteurs d'usufruit, bénéficiaires de servitude, preneurs à bail) et autres intéressés (non titrés aux services de la publicité foncière) directement concernés par le projet, en application de l'article R.131-14 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. L'enquête parcellaire a également pour but la détermination des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet ou la définition précise des terrains et immeubles à acquérir pour la réalisation du projet.

Elle permettra aux propriétaires de prendre connaissance des limites d'emprise du projet de connaître les surfaces à maîtriser pour chacune des parcelles les concernant. Les intéressés seront invités à consigner pendant toute la durée de l'enquête leurs observations sur les registres déposés en Mairie, prévus à cet effet ou à les adresser par écrit soit au maire qui les joindra au registre, soit à l'attention du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête au siège de l'enquête.

L'enquête parcellaire portera sur l'ensemble des parcelles concernées par le périmètre de la DUP.

3.2 COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Un dossier est réalisé par l'EPFAM.

Conformément aux dispositions de l'article R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le dossier d'enquête parcellaire comprend :

- ✓ Un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments,
- ✓ La liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou à l'aide des renseignements délivrés par le directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, au vu du fichier immobilier ou par tous autres moyens.

Le dossier d'enquête parcellaire comprend également :

- ✓ La présente notice explicative,
- ✓ Un plan de situation.

Concernant le plan parcellaire :

Dans le présent dossier, le plan parcellaire est à l'échelle 1/3500ème, afin de pouvoir facilement visualiser les parcelles dont il y a un reliquat, des numéros de plans ont été attribués à ces parcelles.

Ce plan parcellaire montre l'emprise du projet, les parcelles cadastrales concernées, et les parcelles avec reliquat.

Concernant la liste des propriétaires :

Cette liste des propriétaires telle qu'exigée par l'article R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, prend la forme d'états parcellaires ».

Ces états parcellaires ont pour objet de répertorier les éléments du cadastre, l'identité des propriétaires réels, les surfaces des terrains, celles de l'emprise et la surface restant des parcelles concernées.

L'état parcellaire se présente de la manière suivante :

Partie n°1 : « Indications cadastrales »

- N° du plan
- Lieu-dit
- Références
- Nature
- Surface totale

Partie n°2 : « Mode d'acquisition »

- Titre
- Parcelle

Partie n°3 « Propriétaires, emprises à acquérir et reliquats »

4. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES A LA PRESENTE ENQUÊTE PARCELLAIRE

4.1 ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE

L'enquête parcellaire sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R.131-1 à R.131-13 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête parcellaire sera menée simultanément à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Il convient de préciser que l'EPFAM, conformément aux dispositions de l'article R.131-14 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, est en mesure de déterminer les parcelles à exproprier, de dresser le plan parcellaire, ainsi que la liste des propriétaires avant la déclaration.

Cette enquête parcellaire sera donc menée conjointement à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Article R.131-14 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique dispose :

« Lorsque l'expropriant est en mesure, avant la déclaration d'utilité publique, de déterminer les parcelles à exproprier et de dresser le plan parcellaire ainsi que la liste des propriétaires, l'enquête parcellaire peut être faite en même temps que l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (article R.131-3 du code de l'expropriation), un dossier de demande d'ouverture d'une enquête parcellaire est adressé à la Préfecture de Mayotte.

L'article R.131-3 du Code de l'expropriation prévoit : « I- Lorsque les communes où sont situés les immeubles à exproprier se trouvent dans un seul département, l'expropriant adresse au préfet du département, pour être soumis à enquête dans chacune de ces communes un dossier comprenant :

1° Un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments ;

2° La liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou à l'aide des renseignements délivrés par le directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, au vu du fichier immobilier ou par tous autres moyens ».

II.- Lorsque ces communes sont situées dans plusieurs départements, le dossier prévu au I est adressé par l'expropriant aux préfets des départements concernés. »

4.2 OBTENTION DE L'ARRÊTE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Le préfet prend un arrêté ordonnant l'ouverture d'une enquête parcellaire. Cet arrêté précise les modalités du déroulement de ladite enquête : affichage, public, délais, désignation du commissaire enquêteur, etc...

Les articles R.131-4 à R.131-5 du code de l'expropriation encadrent l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Article R.131-4 du code de l'expropriation : « I.- Le préfet territorialement compétent définit, par arrêté, l'objet de l'enquête, et détermine la date à laquelle celle-ci sera ouverte ainsi que sa durée qui ne peut être inférieure à quinze jours. Il fixe les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies et les observations recueillies sur des registres ouverts à cet effet et établis sur des feuillets non

mobiles, cotés et paraphés par le maire. Il précise le lieu où siège le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête. Enfin, il prévoit le délai dans lequel le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête doit donner son avis à l'issue de l'enquête, ce délai ne pouvant excéder un mois. »

II.- Lorsque les immeubles à exproprier sont situés dans plusieurs départements, les conditions de déroulement de l'enquête définies au I sont fixées par arrêté conjoint des préfets des départements concernés. Cet arrêté peut désigner le préfet chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats. »

Article R.131-5 du code de l'expropriation. : « Un avis portant à la connaissance du public les informations et conditions prévues à l'article R.131-4 est rendu public par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés, dans chacune des communes désignées par le préfet, dans les conditions prévues à l'article R.112-16. Cette désignation porte au minimum sur toutes les communes sur le territoire desquelles l'opération doit avoir lieu.

L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire et doit être certifié par lui. Le même avis est, en outre, inséré en caractères apparents dans l'un des journaux diffusés dans le département, dans les conditions prévues à l'article R.112-14. »

4.3 DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE

L'arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire est notifié par courrier recommandé avec accusé de réception, aux propriétaires et ayant-droits concernés par l'opération (cf. article R.131-6 du code de l'expropriation).

Un questionnaire est joint à la notification, que les propriétaires doivent renvoyer après l'avoir complété de leur identité précise, coordonnées, qualité d'ayant-droit et avoir précisé la présence de leur(s) éventuel (s) locataire(s).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dossiers et consignera ses observations directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Lesdites observations pourront également être adressées par écrit au Commissaire enquêteur (ou la Commission d'enquête). Elles seront annexées aux registres d'enquêtes.

En outre, le commissaire enquêteur recevra le public et recueillera ses observations aux lieux, jours et heures fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête.

A l'issue de l'enquête parcellaire, le Commissaire enquêteur établira son rapport et émettra son avis motivé.

Cet avis sera transmis, avec l'ensemble du dossier et des registres, à Monsieur le préfet de Mayotte.

Articles du code de l'expropriation relatifs au déroulement de l'enquête parcellaire :

Article R.131-6 du code de l'expropriation. : « Notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux propriétaires figurant sur la liste établie en application de l'article R.131-3 lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire qui en fait afficher une et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural ».

Article R.131-7 du code de l'expropriation. : « Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955 modifié, portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels ».

Article R.131-8 du code de l'expropriation. : « Pendant le délai prévu à l'article R.131-4, les observations sur les limites des biens à exproprier sont consignés par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par écrit au maire qui les joint au registre, au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête ».

CONCLUSION

La production de logements est un enjeu majeur pour Mayotte du de la croissance démographique importante, par ailleurs, du point de vue du plan local d'urbanisme le périmètre projet est identifié comme secteur potentiel de développement du secteur Sud de Mamoudzou :

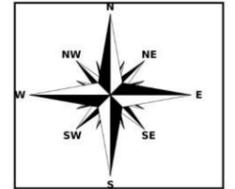
Le projet de la Zone d'Aménagement Concerté de « Doujani » est marqué par la volonté de :

- De répondre à cet enjeu de croissance démographique par la construction de logements, la prise en considération des besoins en équipements scolaires,
- De développer un nouveau quartier, en appui du quartier existant, Doujani, et entre les deux villages, M'tsapéré au nord, et Passamainty au sud.

L'EPFAM n'a d'autres alternatives que de procéder aux acquisitions directes des terrains, à l'amiable ou par voie d'expropriation et par conséquent, de solliciter de Monsieur le Préfet de Mayotte afin que la présente opération soit déclarée d'utilité publique en application des dispositions du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

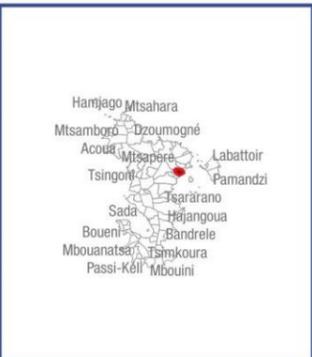
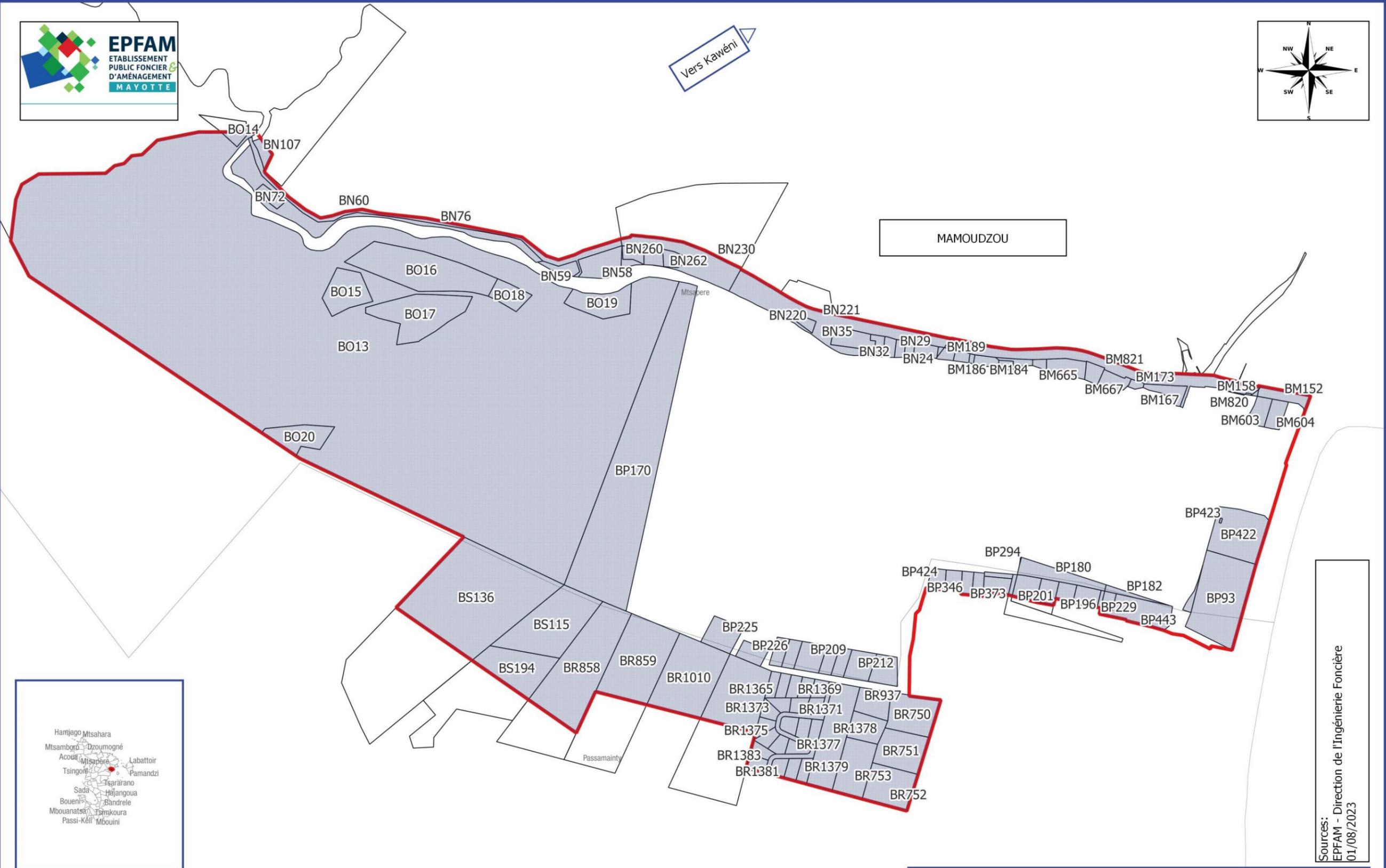
Au vu de l'ensemble des éléments qui ont été exposés ci-avant et conformément aux dispositions de l'article R.131-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il est demandé à Monsieur le Préfet de Mayotte de prendre un arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire sur le département de Mayotte, dans la commune de Mamoudzou dans le cadre du projet de la ZAC de Doujani.

5. PLAN PARCELLAIRE



Vers Kawéni

MAMOUDZOU



Périmètre de la DUP
 Emprises à acquérir



ZAC DE DOUJANI
- PLAN PARCELLAIRE -

Sources:
 EPFAM - Direction de l'Ingénierie Foncière
 01/08/2023

6. ÉTAT PARCELLAIRE

Dossier 1 – AHMED SOILIH

Dossier 2 – ABDOU BOINTREA

Dossier 3 – FONCIER MOON

Dossier 4 - ABDOUL KADER LATUFAT

Dossier 5 – ABDOURAHAMANE SAID

Dossier 6 – ATTOUMANI SAID

Dossier 7 – ALI COMBO CHAMSIDINE

Dossier 8 – AHMED SOILIH MOHAMED

Dossier 9 – INDIVISION DJOUMOI TSIMPOU

Dossier 10 – ETAT

Dossier 11 – DARMI MOUSSA

Dossier 12 – COMMUNE DE MAMOUDZOU

Dossier 13 – HAMADA DHOIFFIRI ET ANRIFINA

Dossier 14 – HAMADA NASSABIA

Dossier 15 – HATIBOU MOHAMED

Dossier 16 – INDIVISION DJOUMOI TSIMPOU

Dossier 17 – KALFANE GOULBANOU

Dossier 18 – LAZA RAMA

Dossier 19 – MCOLO HAMADA NASSUR

Dossier 20 – MGUIREZA ALI

Dossier 21 - INDIVISION MOHAMED

Dossier 22 - MOUHTARE RACHIDE

Dossier 23 – OUSSENI HADIDJA

Dossier 24 – RACHIDI ZOUBEIDA

Dossier 25 – RAMADANI HAMPI

Dossier 26 – SAID AMINA

Dossier 27 – SAID SOILIH I ALILOIFFA

Dossier 28 – SAID MOINAHAMISSI

Dossier 29 – SANA TSIMPOU

Dossier 30 – SMIAM

Dossier 31 – TSIMPOU MAOULIDA

Dossier 32 - TSIMPOU SAID

Dossier 33 – YOUSOU SAID

Dossier 34 – YOUSOUF THANY

Dossier 35 – CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER AHMED SOILIH

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BP 93p	Sol	5285	Titre: Le titre 1052 propriété dite " SAWASA" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 59 ares et 02 mètres appartient à Monsieur Ahmed Soilihi en vertu d'un dépôt du dossier d'immatriculation engagée par réquisition n°1183 Do et close sans opposition le 27 janvier 1958 Etabli, le 28 janvier 1968 Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte	Monsieur Ahmed SOILIH Né le 15/10 /1927 à M'stapéré Marié sous le régime de droit commun à Madame Mariame Said née le 13/01/1942	2932	2 353

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER ABDOU BOINTREA

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BP 212	Sol	896	Titre: Le titre 10760 propriété dite "Tanin-Drazana II" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 08 ares et 96 centiares appartient à Monsieur Abdou Bointrea en vertu d'un acte de partage N°49/2004 en date du 21 juin 2004, enregistré au bureau de Mamoudzou, le 8 septembre 2004 F° 04 n°2252/F et d'une requisition en date du 16 juillet 2004 aux fins de morcellement de la propriété dite "TZNIN-DRAZANA" TN° 6000 DO sise dans la commune de Mamoudzou pour créer la nouvelle propriété , objet du présent titre Etabli, le 16 décembre 2004 Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte	ABDOU Bointrea Né vers 1947 à Passamainty Démourant au 33 route nationale Passamainty 97600 Mamoudzou	896	0

Maître d'ouvrage: EPFAM				Commune: MAMOUDZOU				
				PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI				
				DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE				
				ETAT PARCELLAIRE				
				FONCIER SCI MOON				
				MODE D'ACQUISITION				
				PROPRIÉTAIRES		RELIQUATS		
Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	Etat civil		EMPRISES À ACQUÉRIR Surface (m²)		
						Surface (m²)		
Doujani	BM 603	Sol	620	Titre: Le titre 12003 propriété dite "EDEN" situé à Doujani-Mstapéré d'une contenance initiale de 06 ares et 20 centiares appartient à Monsieur ABDOUL-KADER El Anrif en vertu d'un acte de donation n°295/05 en date du 12 octobre 2005, passé devant Maître Yazidou Madi, Cadi de M'stapéré, enregistré à Mamoudzou le 7 juin 2006 F°04 N°786 c/c et d'une réquisition en date du 20 mars 2006 aux fins de morcellement de la propriété dite "BABOUL-HOUDAH Tn° 11 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (dépôt vol 101N °11) Etabli, le 3 juillet 2006 Parcelle: La parcelle BM 603 est issue de la division de la parcelle mère BM 602 suivant le procès-verbal du cadastre 955 en date du 29 juillet 2009 suivant la disposition n°1 de la formalité 976P01 2009P1895 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 29 juillet 2009 Acquisition de la parcelle BM 603 par acte de vente en date du 29 octobre 2019 entre Monsieur ABDOUL KADER et la société MOON Acte déposé le 21 novembre 2019 à la Conservation de la Propriété Immobilière à Mayotte Suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2019P2815		SCI MOON Siégé sociale : 19 Rue Maevantana 97 600 Mamoudzou SIRET: 834576019 00014 Gérant: Soifaoui LOUFI	620	0

Maître d'ouvrage: EPFAM				Commune: MAMOUDZOU		
				PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI		
				DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE		
				ETAT PARCELLAIRE		
				FONCIER ABDOUL-KADER LATUFAT		
				MODE D'ACQUISITION		
				PROPRIÉTAIRES		EMPRISES À ACQUÉRIR
				Etat civil		RELIQUATS
Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)			Surface (m²)
Doujani	BM 604	Sol	573	<p>Titre: Le titre 12000 propriété dite "JARACANDA" d'une contenance initiale de 05 ares et 73 centiares appartient à Mademoiselle ABDOUL-KADER Latufat en vertu d'un acte de donation n°290/05 en date du 12 octobre 2005, passé devant Maître Yazidou Madi, cadî de M'stapéré, enregistré à Mamoudzou le 7 juin 2066 F°04 n°786 A/C et d'une réquisition en date du 20 mars 2006 aux fins de morcellement de la propriété dite "BABOUL-HOUDAH" Tn° 1140-Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (dépôt vol 101 n°8) Etabli, le 3 juillet 2006</p> <p>Parcelle: La parcelle BM 604 est issue de la division de la parcelle mère BM 602 suivant le procès-verbal du cadastre 955 en date du 29 juillet 2009 suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2009P1895 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 29 juillet 2009</p>		573
				Madame ABDOUL-KADER Latufat Née le 2/05/1980 Demeurant 2 rue du collège Doujani M'stapéré 97 600 Mamoudzou		0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE

FONCIER ABDOURRAHAMANE SAID

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BR 859	Sol	10162	Titre: Le titre 17062 propriété dite "RIBAT" situé dans la commune de Mamoudzou d'une contenance de 1 hectares 01 ares 62 centiares appartient à Monsieur ABDOURRAHAMANE SAID en vertu d'un acte cadial de partage N°121/2006 du 13/06/2006 et d'une réquisition en date du 21/06/2006 aux fins de morcellement de la propriété objet du présent titre (Dépôt vol.128 N°271) Etabli, le 31 décembre 2007 Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte	Monsieur ABDOURRAHAMANE Said Né le 01/01/1937 Demeurant 10 rue Bahoni 97 615 Pamandzi	10162	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE

FONCIER ATTOUMANI OUSSENI

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
DOUJANI	BP 182	Sol	264	<p>Titre: Le titre 6887 propriété dite "MAPESSA" situé à Doujani d'une contenance initiale de 3 ares et 07 mètres appartient à Monsieur Djimoi Saindou en vertu d'un acte de vente sous seing privé en date du 25 mai 1998, enregistré à Mamoudzou le 7 octobre 1998 F °5 N°2271/10 et d'une réquisition en date du 4 mai 2000 aux fins de morcellement de la propriété dite "OUNONO II" T.5891 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol.36 N°133) Etabli, le 18 mai 2000</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>	Monsieur Attoumani OUSSENI Né le 24/06/1937 Demeurant Demeurant 0061 rue de Sada-Passamainty 97 600 Mamoudzou	264	0
	BP 442	Sol	260	<p>Titre: Le titre 6887 propriété dite "MAPESSA" situé à Doujani d'une contenance initiale de 3 ares et 07 mètres appartient à Monsieur Djimoi Saindou en vertu d'un acte de vente sous seing privé en date du 25 mi 1998, enregistré à Mamoudzou le 7 octobre 1998 F °5 N°2271/10 et d'une réquisition en date du 4 mai 2000 aux fins de morcellement de la propriété dite "OUNONO II" T.5891 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol.36 N°133) Etabli, le 18 mai 2000</p> <p>Parcelle: La parcelle BP 442 est issue de la division de la parcelle mère BP 184 suivant le procès- verbal cadastre n°2409 en date du 09 décembre 2013 suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 201392196 Déposé le 09 décembre 2013 à la Conservation de la Propriété Immobilière</p>		260	0
	BP 443	Sol	1839	<p>Titre: Le titre 6887 propriété dite "MAPESSA" situé à Doujani d'une contenance initiale de 3 ares et 07 mètres appartient à Monsieur Djimoi Saindou en vertu d'un acte de vente sous seing privé en date du 25 mi 1998, enregistré à Mamoudzou le 7 octobre 1998 F °5 N°2271/10 et d'une réquisition en date du 4 mai 2000 aux fins de morcellement de la propriété dite "OUNONO II" T.5891 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol.36 N°133) Etabli, le 18 mai 2000</p> <p>Parcelle: La parcelle BP 443 est issue de la division de la parcelle mère BP 184 suivant le procès- verbal cadastre n°2409 en date du 09 décembre 2013 suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 201392196 Déposé le 09 décembre 2013 à la Conservation de la Propriété Immobilière</p>	Monsieur Attoumani OUSSENI Né le 24/06/1937 Demeurant 0061 rue de Sada-Passamainty 97 600 Mamoudzou	1839	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE

FONCIER ALI COMBO/ CHAMSIDINE

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BP 195	Sol	387	<p>Titre: Le titre 10285 propriété dite "REHEMANE" situé à Doujani d'une contenance initiale de 3 ares et 87 centiares appartient à Monsieur Ali Combo Chamsidine en vertu d'un acte sous seing privé en date du 18 juin 2003, enregistré à Mamoudzou le 19 mai 2004 F°12 N° 1280/D et d'une réquisition en date du 6 mai 2004 aux fins de morcellement de la propriété dite "Domaine de Loujani" T.783 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (dépôt vol 69 N°85) Etabli, le 27 mai 2004</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>	<p>Monsieur ALI COMBO Chamsidine Né le 08/09/1983 à Sima-Anjouan Demeurant 23 rue de la Carrière- M'stapéré 97 600 Mamoudzou</p>	387	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER INDIVISION AHMED SOILHI MOHAMED

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BR 1010	Sol	5082	<p>Titre: Le titre 17063 propriété dite "CHOUKRA" situé à Mamoudzou d'une contenance initiale de 01 hectares 01 ares et 62 centiares appartient à Madame SAID MARIAME en vertu d'un acte cadial de partage N°121/2006 du 13 juin 2006 et d'une réquisition en date du 21 juin 2006 aux fins de morcellement de la propriété dite "MOURNIMANGA 1" T.N°2046-DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol.128 N°272) Etabli, le 31 décembre 2007</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1010 est issue de la division de la parcelle mère BR 860 suivant le procès-verbal cadastre 1882 DA 1664 en date du 16 mai 2011 suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2011P1144 Déposé le 17 mai 2011 à la Conservation de la Propriété Immobilière</p>	<p>Monsieur AHMED SOILHI Mohamed Date de naissance inconnue Adresse inconnue</p> <p>Madame CHYTTI Hamiyati Date de naissance inconnue Adresse inconnue</p>	5082	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE

FONCIER INDIVISION DJOUMOI TSIMPOU

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BR 750	Sol	2198	<p>Titre Le titre 9280 propriété dite "SEVA V" situé à Doujani d'une contenance initiale de 21 ares et de 98 mètres appartient à Monsieur Djoumoi Tsimpou en vertu d'un acte de partage N°1 du 9 janvier 2003, enregistré au bureau de Mamoudzou le 26 mars 2003 F°18 N° 1072/07 et d'une requisition en date du 26 mars 2003 aux fins de morcellement de la propriété dite "SEVA V" TN°1051 pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol 55 N°118) Etabli, le 28 avril 2003</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>	<p>Madame DJOUMOI TSIMPOU Fazianti Née le 02/11/1986 Demeurant 55 rue de Sada Passamainty 97 600 Mamoudzou</p> <p>Madame DJOUMOI TSIMPOU Sophia Née le 24/03/2007 Demeurant 55 rue de Sada Passamainty 97 600 Mamoudzou</p> <p>Monsieur DJOUMOI TSIMPOU Moustoussami Né le 18/03/1996 Demeurant 55 rue de Sada Passamainty 97 600 Mamoudzou</p> <p>Monsieur Djoumoi TSIMPOU Né le 21 novembre 1944 à Passamainty Marié à la dame Hassanati SAID Demeurant 55 rue de Sada Passamainty 97 600 Mamoudzou</p>	2198	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER ETAT

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BM 152	Sol	709	<p>Titre: Le titre 4174 propriété dite "ACCES COLLEGE" situé à Doujani d'une contenance initiale de 7 ares et 13 mètres appartient à l'Etat en vertu d'un acte admnisitratif n°116 en date du 21 juillet 1993 enregistré à Mamoudzou le 22 juillet 1993 F°96 n°808/2 et d'une requisition en date du 10 octobre 1994 aux fins de morcellement de la propriété dite "BABOUL HOUDA" T.H. 1140 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (depôt vol 17 H°391) Etabli, le 7 juillet 1995</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>	<p>ETAT français Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement</p> <p>SIRET: 13001739500018 Siège social: Terre Plein de M'stapéré 97 600 Mamoudzou Directeur: Olivier KREMER</p>	709	0
Doujani	BM 153	Sol	4	<p>Titre: Le titre 4174 propriété dite "ACCES COLLEGE" situé à Doujani d'une contenance initiale de 7 ares et 13 mètres appartient à l'Etat en vertu d'un acte admnisitratif n°116 en date du 21 juillet 1993 enregistré à Mamoudzou le 22 juillet 1993 F°96 n°808/2 et d'une requisition en date du 10 octobre 1994 aux fins de morcellement de la propriété dite "BABOUL HOUDA" T.H. 1140 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (depôt vol 17 H°391) Etabli, le 7 juillet 1995</p> <p>Parcelle: origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		4	0
Doujani	BM 158	Sol	27	<p>Titre: Le titre 4174 propriété dite "ACCES COLLEGE" situé à Doujani d'une contenance initiale de 7 ares et 13 mètres appartient à l'Etat en vertu d'un acte admnisitratif n°116 en date du 21 juillet 1993 enregistré à Mamoudzou le 22 juillet 1993 F°96 n°808/2 et d'une requisition en date du 10 octobre 1994 aux fins de morcellement de la propriété dite "BABOUL HOUDA" T.H. 1140 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (depôt vol 17 H°391) Etabli, le 7 juillet 1995</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		27	0

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER ETAT

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BN 23	Sol	38	<p>Titre: Le titre 2186 propriété dite "La Providence" situé à Doujani d'une contenance initiale de 3 hectares 60 ares et 38 mètres appartient au Département de Mayotte anciennement dénommée Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente administratif en date du 7 février 1986 enregistré à Mamoudzou le 10 février 1986 F°28 n°126/1 et publié à la Conservation de la Propriété Immobilière à Mamoudzou le 8 juillet 1986 (Dépôt vol 5 n°327) Etabli, le 8 juillet 1986</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		38	0
Doujani	BN 24	Sol	382	<p>Titre: Le titre 2186 propriété dite "La Providence" situé à Doujani d'une contenance initiale de 3 hectares 60 ares et 38 mètres appartient au Département de Mayotte anciennement dénommée Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente administratif en date du 7 février 1986 enregistré à Mamoudzou le 10 février 1986 F°28 n°126/1 et publié à la Conservation de la Propriété Immobilière à Mamoudzou le 8 juillet 1986 (Dépôt vol 5 n°327) Etabli, le 8 juillet 1986</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		382	0
Doujani	BN 25	Sol	21	<p>Titre: Le titre 2186 propriété dite "La Providence" situé à Doujani d'une contenance initiale de 3 hectares 60 ares et 38 mètres appartient au Département de Mayotte anciennement dénommée Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente administratif en date du 7 février 1986 enregistré à Mamoudzou le 10 février 1986 F°28 n°126/1 et publié à la Conservation de la Propriété Immobilière à Mamoudzou le 8 juillet 1986 (Dépôt vol 5 n°327) Etabli, le 8 juillet 1986</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		21	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER ETAT

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BN 28	Sol	185	<p>Titre: Le titre 2186 propriété dite "La Providence" situé à Doujani d'une contenance initiale de 3 hectares 60 ares et 38 mètres appartient au Département de Mayotte anciennement dénommée Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente administratif en date du 7 février 1986 enregistré à Mamoudzou le 10 février 1986 F°28 n°126/1 et publié à la Conservation de la Propriété Immobilière à Mamoudzou le 8 juillet 1986 (Dépôt vol 5 n°327) Etabli, le 8 juillet 1986</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		185	0
Doujani	BN 29	Sol	204	<p>Titre: Le titre 2186 propriété dite "La Providence" situé à Doujani d'une contenance initiale de 3 hectares 60 ares et 38 mètres appartient au Département de Mayotte anciennement dénommée Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente administratif en date du 7 février 1986 enregistré à Mamoudzou le 10 février 1986 F°28 n°126/1 et publié à la Conservation de la Propriété Immobilière à Mamoudzou le 8 juillet 1986 (Dépôt vol 5 n°327) Etabli, le 8 juillet 1986</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		204	0

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER ETAT

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BN 32	Sol	279	<p>Titre: Le titre 2186 propriété dite "La Providence" situé à Doujani d'une contenance initiale de 3 hectares 60 ares et 38 mètres appartient au Département de Mayotte anciennement dénommée Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente administratif en date du 7 février 1986 enregistré à Mamoudzou le 10 février 1986 F°28 n°126/1 et publié à la Conservation de la Propriété Immobilière à Mamoudzou le 8 juillet 1986 (Dépôt vol 5 n°327) Etabli, le 8 juillet 1986</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		279	0
Doujani	BN 34	Sol	241	<p>Titre: Le titre 2186 propriété dite "La Providence" situé à Doujani d'une contenance initiale de 3 hectares 60 ares et 38 mètres appartient au Département de Mayotte anciennement dénommée Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente administratif en date du 7 février 1986 enregistré à Mamoudzou le 10 février 1986 F°28 n°126/1 et publié à la Conservation de la Propriété Immobilière à Mamoudzou le 8 juillet 1986 (Dépôt vol 5 n°327) Etabli, le 8 juillet 1986</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		241	0
Doujani	BN 35	Sol	877	<p>Titre: Le titre 2186 propriété dite "La Providence" situé à Doujani d'une contenance initiale de 3 hectares 60 ares et 38 mètres appartient au Département de Mayotte anciennement dénommée Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente administratif en date du 7 février 1986 enregistré à Mamoudzou le 10 février 1986 F°28 n°126/1 et publié à la Conservation de la Propriété Immobilière à Mamoudzou le 8 juillet 1986 (Dépôt vol 5 n°327) Etabli, le 8 juillet 1986</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		877	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER D'ARMI MOUSSA

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BP 355	Sol	448	<p>Titre: Le titre 10759 propriété dite "Mahaba ya Moina" d'une contenance initiale de 08 ares et 96 centiares appartient à Monsieur D'ARMI MOUSSA en vertu d'un acte de partage N°49/2004 en date du 21 juin 2004 F° N°2252/F et d'une requisition en date du 16 juillet 2004 aux fins de morcellement de la propriété dite "TANIN-DRAZANA" T,6900 Do sise dans la commune de Mamoudzou pour créer la nouvelle propriété , objet du présent titre (dépôt vol 75 N°169) Etabli, le 16 décembre</p> <p>Parcelle: La parcelle BP 355 est issue de la division de la parcelle mère BP 208 suivant le procès-verbal n°2008-636 en date du 21 août 2008 suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2008P489 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 22 août 2008</p>	<p>Monsieur D'ARMI MOUSSA Né le 01/01/1950 Demeurant à Mamoudzou 97 600 Mamoudzou</p>	448	0
Doujani	BP 356	Sol	448	<p>Titre: Le titre 10759 propriété dite "Mahaba ya Moina" d'une contenance initiale de 08 ares et 96 centiares appartient à Monsieur D'ARMI MOUSSA en vertu d'un acte de partage N°49/2004 en date du 21 juin 2004 F° N°2252/F et d'une requisition en date du 16 juillet 2004 aux fins de morcellement de la propriété dite "TANIN-DRAZANA" T,6900 Do sise dans la commune de Mamoudzou pour créer la nouvelle propriété , objet du présent titre (dépôt vol 75 N°169) Etabli, le 16 décembre</p> <p>Parcelle: La parcelle BP 355 est issue de la division de la parcelle mère BP 208 suivant le procès-verbal n°2008-636 en date du 21 août 2008 suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2008P489 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 22 août 2008</p>		448	0

Maître d'ouvrage: EPFAM									
				Commune: MAMOUDZOU					
				PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI					
				DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE					
				ETAT PARCELLAIRE					
				FONCIER INDIVISION HAMADA NASSABIA MOUHTAR SALIME et SOULAIMANA					
				MODE D'ACQUISITION					
Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	PROPRIÉTAIRES			EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS	
				Etat civil			Surface (m²)	Surface (m²)	
Doujani	BR 751	Sol	2193	<p>Titre: Le titre 9503 propriété dite "Seva VI" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 21 ares et 93 mètres appartient à Madame Nassabia HAMADA, Monsieur Mouhtar HAMADA, Monsieur Salime HAMADA, et Monsieur Soulimana HAMADA en vertu d'un acte de partage n°1 du 9 janvier 2003, enregistré à Mamoudzou le 26 mars 2003 F°18 n°1071/07 et d'une réquisition en date du 16 mai 2003 aux fins de morcellement de la propriété dite "SEVAH" T.1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol.57 N°107)</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>			2193	0	
				<p>Madame Nassabia HAMADA Née le 01/03/1979 à Passamainty Demeurant</p> <p>Monsieur Mouhtar HAMADA Né le 26/10/1979 Demeurant</p> <p>Monsieur Salime HAMADA Né vers 1970 à Passamainty Marié suivant la loi musulmane à la dame Moidjoumoi HASSANI</p> <p>Monsieur Soulimana HAMADA Né le 14/07/1974 à Passamainty Marié suivant la loi musulmane à la dame Nouriati M'sa tous demeurant à Passamainty</p>					

Maître d'ouvrage: EPFAM									
				Commune: MAMOUDZOU					
				PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI					
				DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE					
				ETAT PARCELLAIRE					
				FONCIER HATIBOU/ MOHAMED					
				MODE D'ACQUISITION			PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)				Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BP 568	Sol	323	Parcelle: La parcelle BP 568 est issue de la division de la parcelle mère BP 347 suivant le procès-verbal cadastre 3616 en date du 27 mai 2019 suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2019P1292 Acte déposé le 28 mai 2019 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte			Monsieur Hatibou MOHAMED Né le 28/08/1992 Demeurant Quartier Baitil Mali 9 rue derrière école primaire 97 600 Mamoudzou	323	0
Doujani	BP 569	Sol	313	Parcelle: La parcelle BP 569 est issue de la division de la parcelle mère BP 347 suivant le procès-verbal cadastre 3616 en date du 27 mai 2019 suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2019P1292 Acte déposé le 28 mai 2019 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte				313	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE

FONCIER INDIVISION DJOUMOI TSIMPOU/ ANZIZI MOHAMADI

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BP 211	Sol	896	<p>Titre: Le titre 17062 est issue de la propriété dite "RIBAT" d'une contenance initiale de 1 hectares 01 ares et 62 centiares appartient à Monsieur ABDOURRAHAMANE SAID en vertu d'un acte cadial de partage N°121/2006 du 13 juin 2006 et d'une requisition en date du 21 juin 2006 aux fins de morcellement de la propriété dite "MOURONIMANGA 1" T.N°2046-DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre Etabli, le 31 décembre 2007</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>	<p>Monsieur Djoumoi TSIMPOU Date de naissance inconnue Demeurant 51 rue Said Kafe Mbalamanga 97 600 Mamoudzou</p> <p>Monsieur Anzizi MOHAMADI Date de naissance inconnue Demeurant 51 rue Said Kafe Mbalamanga 97 600 Mamoudzou</p>	896	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE

FONCIER KALFANE GOULBANOU

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BP 180	Sol	1275	<p>Titre: Le titre 783 dite propriété "DOMAINE DE LOUJANI" d'une contenance iniitale de 124 hectares 12 ares et 50 mètres appartient à monsieur DRAMSI KALFANE Goulbanou en vertu du dépôt de la procédure d'immatriculation engagée par réquisition en date du 9 août 1961 n°728 Do et close sans opposition le 2 février 1965 Etabli, le 6 février 1965</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>	<p>Monsieur DRAMSI KALFANE Goulbanou Né le 26/09/1939 Demeurant ZI CO CONSEIL ET AUDIT M 97 600 Mamoudzou</p>	1275	0
Doujani	BP 201	Sol	1 071	<p>Titre: Le titre 783 dite propriété "DOMAINE DE LOUJANI" d'une contenance iniitale de 124 hectares 12 ares et 50 mètres appartient à monsieur DRAMSI KALFANE Goulbanou en vertu du dépôt de la procédure d'immatriculation engagée par réquisition en date du 9 août 1961 n°728 Do et close sans opposition le 2 février 1965 Etabli, le 6 février 1965</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		1071	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER LAZA RAMA

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BR 1365	Sol	321	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1365 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la formalité 9764P01 2018P1746</p>	<p>Madame Laza RAMA Née le 05/01/1959 à Passamainty Célibataire Demeurant au quartier Gnambotiti Passamainty 97 600 Mamoudzou</p> <p>Madame Moinamaoulida RAMA Née le 8/12/1965 à Passmainty Mariée suivant les coutumes musulmanes à sieur Halidi Boinali</p> <p>Monsieur Daoud RAMA Né le 13/12/1954 à Passamainty</p>	321	0

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER LAZA RAMA

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BR 1366	Sol	321	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1366 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la formalité 9764P01 2018P1746</p>		321	0
Doujani	BR 1367	Sol	321	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1367 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la formalité 9764P01 2018P1746</p>		321	0

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER LAZA RAMA

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BR 1368	Sol	323	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1368 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la formalité 9764P01 2018P1746</p>		323	0
Doujani	BR 1369	Sol	323	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1369 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la formalité 9764P01 2018P1746</p>		323	0

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER LAZA RAMA

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BR 1370	Sol	321	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1370 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la formalité 9764P01 2018P1746</p>		321	0
Doujani	BR 1371	Sol	321	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1371 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la 9764P01 2018P1746</p>		321	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER LAZA RAMA

				MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)		Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BR 1373	Sol	323	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1373 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la 9764P01 2018P1746</p>		323	0

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE

FONCIER LAZA RAMA

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BR 1374	Sol	322	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1374 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la 9764P01 2018P1746</p>		322	0
Doujani	BR 1375	Sol	323	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1375 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la 9764P01 2018P1746</p>		323	0

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER LAZA RAMA

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BR 1376	Sol	321	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1376 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la 9764P01 2018P1746</p>		321	0
Doujani	BR 1377	Sol	321	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1377 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la 9764P01 2018P1746</p>		321	0

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER LAZA RAMA

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BR 1378	Sol	3500	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1378 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la 9764P01 2018P1746</p>		3500	0
Doujani	BR 1379	Sol	339	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1379 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la 9764P01 2018P1746</p>		339	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER LAZA RAMA

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BR 1381	Sol	337	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1381 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la 9764P01 2018P1746</p>		337	0
				<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle:</p>			

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER LAZA RAMA

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BR 1382	Sol	321	<p>Parcelle: La parcelle BR 1382 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la 9764P01 2018P1746</p>		321	0
Doujani	BR 1383	Sol	321	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1383 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la 9764P01 2018P1746</p>		321	0

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER LAZA RAMA

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BR 1384	Sol	335	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1384 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la 9764P01 2018P1746</p>		335	0
Doujani	BR 1385	Sol	335	<p>Titre: Le titre 5862 propriété dite "Seva IV" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 01 hectares 13 ares et 72 mètres appartient à madame Laza RAMA, madame Moinamaoulida RAMA et monsieur Daoud RAMA en vertu de la liquidation de la succession n°1 de feu Zcharia BOTO en date du 20 avril 1991, enregistré à Mamoudzou le 25 mai 1994 F°97 n°783/1 et son avenant en date du 29 juillet 1998, enregistré le 11 août 1998 F°7 n°1823/8 et d'une réquisition en date du 14 août 1998 aux fins de morcellement de la propriété dite "Seva" titre n° 1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre dépôt vol 28 n°185 Etabli, le 17 août 1998</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 1385 est issue de la division de la parcelle mère BR 4 suivant le procès-verbal 3501 en date du 05 octobre 2018 Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 10 octobre 2018 Suivant la disposition N°1 de la 9764P01 2018P1746</p>		335	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER MCOLO HAMADA NASSUR

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BP 226	Sol	603	<p>Titre: Le titre 10731 propriété dite "BAITIL-AMANE" situé à Doujani d'une contenance initiale de 06 ares et 03 centiares appartient à la Commune de Mamoudzou en vertu d'un acte de vente sous seing privé en date du 27 juillet 1999 enregistré à Mamoudzou le 25 janvier 2000 F° n°247/A/01 et d'une réquisition en date du 31 janvier 2000 aux fins de morcellement de la propriété dite "Anne Marie " T 1814 Do Dépôt vol.35 n°96 Etabli, le 13 décembre 2004</p> <p>Parcelle: Acquisition de la parcelle BP 226 par acte de vente du 21 décembre 2009 par la Commune de Mamoudzou au profit de monsieur MCOLO Hamada suivant la disposition N°1 de la formalité 9764P01 2010P611 Acte rédigé par la Commune de Mamoudzou Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 28 mai 2010</p>	<p>Monsieur MCOLO Hamada Né vers le 01/01/1970 Demeurant au 3 rue radio Bangali 97 600 Mamoudzou</p>	603	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER MGUIREZA ALI

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BP 225	Sol	1160	Parcelle: Acquisition de la parcelle BP 225 par acte de vente du 19 janvier 2009 par la Commune de Mamoudzou au profit de monsieur MGUIREZA Ali acte rectifié suivant l'attestation en date du 4 août 2009 rédigé par la Commune de Mamoudzou déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 11 août 2009 Suivant la disposition N°1 de la formalité 9764P01 2009P1952	Monsieur MGUIREZA Ali Né le 01/01/1959 Demeurant à 1 rue Salama Tsara Passamainty 97 600 Mamoudzou	1160	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER INDIVISION MOHAMED

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BP 346	Sol	360	Parcelle Acquisition par acte de donation du 22 septembre 2011 par messieurs DAOUDE Mohamed et ISSA Moindze au profit de MOHAMED (31/071984), MOHAMED (27/03/1987), MOHAMED (11/10/1993) dont 1/3 chacun Suivant la disposition N°1 de la formalité 9764P01 2011P2228 Acte rédigé par maître POPINEAU Christophe Déposé à la Conservation de la Propriété Immobilière le 02 novembre 2011	Monsieur MOHAMED Né le 31/07/1984 Adresse inconnue Monsieur MOHAMED Né le 27/03/1987 Adresse inconnue Monsieur MOHAMED Né le 11/10/1993 Adresse inconnue	360	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER MOUHTARE RACHIDE

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BP 422	Sol	3063	<p>Titre: Le titre 7602 propriété dite "Kailanie" situé à Doujani d'une contenance initiale de 38 ares et 46 mètres appartient à Monsieur Mouhtar Rachide en vertu d'un dépôt de la procédure d'immatriculation engagée par réquisition n°1515 Do en date du 21 août 1972 et close sans opposition le 31 mars 2001 (dépôt vol 40 n°392) Etabli, le 15 juin 2002</p> <p>Parcelle: La parcelle BP 422 est issue de la division de la parcelle mère BP 91 suivant le procès-verbal cadastre 2132 en date du 16 avril 2012 Acte déposé le 16 avril 2013 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte Suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2013P585</p>	Monsieur Mouhtare Rachide Né le 14/09/1944 Demeurant à Mamoudzou	3063	0
Doujani	BP 423	Sol	12	<p>Titre: Le titre 7602 propriété dite "Kailanie" situé à Doujani d'une contenance initiale de 38 ares et 46 mètres appartient à Monsieur Mouhtar Rachide en vertu d'un dépôt de la procédure d'immatriculation engagée par réquisition n°1515 Do en date du 21 août 1972 et close sans opposition le 31 mars 2001 (dépôt vol 40 n°392) Etabli, le 15 juin 2003</p> <p>Parcelle: La parcelle BP 423 est issue de la division de la parcelle mère BP 91 suivant le procès-verbal cadastre 2132 en date du 16 avril 2012 Acte déposé le 16 avril 2013 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte Suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2013P585</p>		12	0

Maitre d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER OUSSENI /HADIDJA

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BM 667	Sol	518	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1928 F° 75 N°413-Ac et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE DOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: Acquisition de la parcelle BM 667 suivant un acte de vente en date du 20 septembre 2018 par le Conseil Départemental de Mayotte au profit de Madame Hadidja OUSSENI Acte déposé le 25 septembre 2018 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte Suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2018P1637</p>	Madame OUSSENI Hadidja Née le 12/01/1981 Demeurant 47 rue du collège de Doujani 97 600 Mamoudzou	158	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER INDIVISION/MOHAMED

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BP 373	Sol	545	<p>Parcelle: La parcelle BP 373 est issue de la division de la parcelle mère BP 189 suivant le procès-verbal 1477 DA 1517 du 10 décembre 2010 suivant la disposition N° 1 de la formalité 974P01 2010P1762 Déposé le 10 décembre 2010 à la Conservation de la Propriété Immobilière</p> <p>La parcelle BP 373 a été cédée par la Commune de Mamoudzou au profit de monsieur IND MOHAMED Attoumani BAHEDJA et de madame RACHIDI Zoubeida en vertu d'une attestation en date du 14 février 2013 suivant la disposition N°1 de la formalité 9764P01 2013P214 Déposé à le 21 février 2013 à la Conservation de la propriété Immobilière</p>	<p>Monsieur MOHAMED Attoumani BAHEDJA Né le 25/11/1951 Demeurant au BP 181 Pamandzi 97 615 Pamandzi</p> <p>Madame RACHIDI Zoubeida Née le 01/09/1957 Demeurant au BP 181 Pamandzi 97 615 Pamandzi</p>	545	0
Doujani	BP 374	Sol	155	<p>Parcelle: La parcelle BP 374 est issue de la division de la parcelle mère BP 189 suivant le procès-verbal 1477 DA 1517 du 10 décembre 2010 suivant la disposition N° 1 de la formalité 974P01 2010P1762 Déposé le 10 décembre 2010 à la Conservation de la Propriété Immobilière</p> <p>La parcelle BP 374 a été cédée par la Commune de Mamoudzou au profit de monsieur IND MOHAMED Attoumani BAHEDJA et de madame RACHIDI Zoubeida en vertu d'une attestation en date du 14 février 2013 suivant la disposition N°1 de la formalité 9764P01 2013P214 Déposé à le 21 février 2013 à la Conservation de la propriété Immobilière</p>		155	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER RAMADANI/HAMPI

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BS 136p	Sol	24266	Parcelle: Acquisition de la parcelle BS 136 par reconnaissance de propriété par le Conseil Départemental au profit de monsieur RAMADANI suivant la RI 14792 Reconnaissance De Propriété en date du 23 novembre 2013 Acte déposé le 10 mars 2015 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte Suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2015P694 Acte rédigé par le Président du Conseil Général	Madame RAMADANI Hampi Né le 12/01/1939 Demeurant 29 rue Cavani BE Passamainty 97 600 Mamoudzou	13141	11 174

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER SAID AMINA

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BP 196	Sol	535	<p>Titre: Le titre 10124 propriété dite "MAGNASSINI" situé à Doujani d'une contenance initiale de 6 ares et 13 centiares appartient à madame SAID Amina en vertu d'un acte de vente sous seing privé en date du 3 novembre 2003, enregistré à Mamoudzou, le 17 décembre 2003 F°13N°3581/F et d'une réquisition en date du 15 décembre 2003 aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE DOUJANI" T,780 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (dépôt vol 66N°138) Etabli le 23 février 2004</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>	Madame SAID Amina Née le 15/12/1976 Demeurant 7A Rue Matelo Cavani Sud 97 600 Mamoudzou	535	0
Doujani	BP 229	Sol	78	<p>Titre: Le titre 10124 propriété dite "MAGNASSINI" situé à Doujani d'une contenance initiale de 6 ares et 13 centiares appartient à madame SAID Amina en vertu d'un acte de vente sous seing privé en date du 3 novembre 2003, enregistré à Mamoudzou, le 17 décembre 2003 F°13N°3581/F et d'une réquisition en date du 15 décembre 2003 aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE DOUJANI" T,780 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (dépôt vol 66N°138) Etabli le 23 février 2004</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		78	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE

FONCIER SAID SOILIH/ ALILOIFFA

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BP 199	Sol	542	Titre: Le titre 10192 propriété dite "ROIHMAT" situé à Doujani d'une contenance initiale de 06 ares et 42 centiares appartient à Monsieur ALILOIFFA Said Soilihi en vertu d'un acte de vente sosu seing privé en date du 24 mars 2003, enregistré à Mamoudzou le 30 décembre 2003 F° 21 N°3681/F et d'une réquisition en date du 26 mars 2003 aux fins de morcellement de la propriété dite "Domaine" de Doujani T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre Etabli le 26 mars 2004 Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte	Monsieur ALILOIFFA Said Soilihi Né le 01/10/1969 Démourant Rue du BERRY étage 12 appartement 4144 93 330 Neuilly Sur Marne	199	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE

FONCIER SAID/ MOINAHAMISSI

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BR 861	Sol	10162	<p>Titre: Le titre 17064 propriété dite "TOIOUSSI" situé à Mamoudzou d'une contenance initiale de 1 hectares 02 ares et 62 centiares appartient à Madame SAID Moinahamissi en vertu d'un acte cadial de partage N°121/2006 du 13 juin 2006 et d'une réquisition en date du 21 juin 2006 aux fins de morcellement de la propriété dite "MOURONIMANGA 1" T.N°2046-DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol.128 N°272)</p> <p>Parcelle: La parcelle BR 861 est issue du titre 17064 qui a été borné le 17 avril 2009 suivant le bornage T.17064 en date du 17 avril 2009 Acte déposé le 24 juillet 2009 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte Suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2009P1859</p>	Madame SAID Moinahamissi Née le 01/01/1948 à M'stapéré Demeurant 128 route Nationale M'stapéré 97 600 Mamoudzou	10162	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER SANA TSIMPOU

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BR 937	Sol	1102	<p>Titre: Le titre 9574 propriété dite "SEVA 7" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 22 ares et 04 mètres appartient à Madame Sana TSIMPOU en vertu d'un acte de partage n°1 du 9 janvier 2003, enregistré à Mamoudzou le 26 mars 2003 F°18 N°1072/07 et d'une réquisition en date du 16 mai 2003 aux fins de morcellement de la propriété dite "SEVAH" T.1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol .57 N°239) Etabli, le 23 juin 2003</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>	<p>Madame Sana TSIMPOU Née vers 1946 à Passamainty Demeurant 85 rue B Marindrini Gnambotiti 97 600 Mamoudzou</p>	1102	0
Doujani	BR 938	Sol	1102	<p>Titre: Le titre 9574 propriété dite "SEVA 7" situé à Passamainty d'une contenance initiale de 22 ares et 04 mètres appartient à Madame Sana TSIMPOU en vertu d'un acte de partage n°1 du 9 janvier 2003, enregistré à Mamoudzou le 26 mars 2003 F°18 N°1072/07 et d'une réquisition en date du 16 mai 2003 aux fins de morcellement de la propriété dite "SEVAH" T.1051 DO pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol .57 N°239) Etabli, le 23 juin 2004</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		1102	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER SMIAM

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BO 13p	Sol	230481	<p>Titre Le titre 1814 dite propriété "ANNE MARIE" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 24 hectares 28 ares et 56 mètres appartient au Syndicat Mixte d'Investissement pour l'aménagement de Mayotte (SMIAM), représenté par son Président Zoubert Adinani en vertu d'un acte de vente en date du 12 mai 1981, enregistré au bureau de Mamoudzou, le 15 juin 1981 F°37 N°239 A.C et d'une réquisition en date du 16 juin 1981 aux fins de morcellement de la propriété dite "Domaine de Doujani" TN° 783 Do, pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol 3 N°201) Etabli, le 13 octobre 1983</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>	Syndicat Mixte d'Investissement pour l'aménagement de Mayotte (SMIAM) SIRET: 20000892800018 Siège social: 8 Rue de l'Hôpital 97 600 Mamoudzou Président : Mouslim ABDOURAHAMANE	170288	60 193
Doujani	BO 14p	Sol	827	<p>Titre Le titre 1814 dite propriété "ANNE MARIE" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 24 hectares 28 ares et 56 mètres appartient au Syndicat Mixte d'Investissement pour l'aménagement de Mayotte (SMIAM), représenté par son Président Zoubert Adinani en vertu d'un acte de vente en date du 12 mai 1981, enregistré au bureau de Mamoudzou, le 15 juin 1981 F°37 N°239 A.C et d'une réquisition en date du 16 juin 1981 aux fins de morcellement de la propriété dite "Domaine de Doujani" TN° 783 Do, pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol 3 N°201) Etabli, le 13 octobre 1983</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		259	568

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER SMIAM

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BO 15	Sol	1 867	<p>Titre Le titre 1814 dite propriété "ANNE MARIE" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 24 hectares 28 ares et 56 mètres appartient au Syndicat Mixte d'Investissement pour l'aménagement de Mayotte (SMIAM), représenté par son Président Zoubert Adinani en vertu d'un acte de vente en date du 12 mai 1981, enregistré au bureau de Mamoudzou, le 15 juin 1981 F°37 N°239 A.C et d'une réquisition en date du 16 juin 1981 aux fins de morcellement de la propriété dite "Domaine de Doujani" TN° 783 Do, pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol 3 N°201) Etabli, le 13 octobre 1983</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		1867	0
Doujani	BO 16	Sol	5398	<p>Titre Le titre 1814 dite propriété "ANNE MARIE" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 24 hectares 28 ares et 56 mètres appartient au Syndicat Mixte d'Investissement pour l'aménagement de Mayotte (SMIAM), représenté par son Président Zoubert Adinani en vertu d'un acte de vente en date du 12 mai 1981, enregistré au bureau de Mamoudzou, le 15 juin 1981 F°37 N°239 A.C et d'une réquisition en date du 16 juin 1981 aux fins de morcellement de la propriété dite "Domaine de Doujani" TN° 783 Do, pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol 3 N°201) Etabli, le 13 octobre 1983</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		5398	0
Doujani	BO 17	Sol	3689	<p>Titre Le titre 1814 dite propriété "ANNE MARIE" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 24 hectares 28 ares et 56 mètres appartient au Syndicat Mixte d'Investissement pour l'aménagement de Mayotte (SMIAM), représenté par son Président Zoubert Adinani en vertu d'un acte de vente en date du 12 mai 1981, enregistré au bureau de Mamoudzou, le 15 juin 1981 F°37 N°239 A.C et d'une réquisition en date du 16 juin 1981 aux fins de morcellement de la propriété dite "Domaine de Doujani" TN° 783 Do, pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol 3 N°201) Etabli, le 13 octobre 1983</p>		3689	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER SMIAM

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
				Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte			
Doujani	BO 18	Sol	910	Titre Le titre 1814 dite propriété "ANNE MARIE" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 24 hectares 28 ares et 56 mètres appartient au Syndicat Mixte d'Investissement pour l'aménagement de Mayotte (SMIAM), représenté par son Président Zoubert Adinani en vertu d'un acte de vente en date du 12 mai 1981, enregistré au bureau de Mamoudzou, le 15 juin 1981 F°37 N°239 A.C et d'une réquisition en date du 16 juin 1981 aux fins de morcellement de la propriété dite "Domaine de Doujani" TN° 783 Do, pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol 3 N°201) Etabli, le 13 octobre 1983 Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte		910	0
Doujani	BO 19	Sol	1766	Titre Le titre 1814 dite propriété "ANNE MARIE" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 24 hectares 28 ares et 56 mètres appartient au Syndicat Mixte d'Investissement pour l'aménagement de Mayotte (SMIAM), représenté par son Président Zoubert Adinani en vertu d'un acte de vente en date du 12 mai 1981, enregistré au bureau de Mamoudzou, le 15 juin 1981 F°37 N°239 A.C et d'une réquisition en date du 16 juin 1981 aux fins de morcellement de la propriété dite "Domaine de Doujani" TN° 783 Do, pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol 3 N°201) Etabli, le 13 octobre 1983 Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte		1766	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE

FONCIER SMIAM

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BO 20	Sol	1627	<p>Titre Le titre 1814 dite propriété "ANNE MARIE" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 24 hectares 28 ares et 56 mètres appartient au Syndicat Mixte d'Investissement pour l'aménagement de Mayotte (SMIAM), représenté par son Président Zoubert Adinani en vertu d'un acte de vente en date du 12 mai 1981, enregistré au bureau de Mamoudzou, le 15 juin 1981 F°37 N°239 A.C et d'une réquisition en date du 16 juin 1981 aux fins de morcellement de la propriété dite "Domaine de Doujani" TN° 783 Do, pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol 3 N°201) Etabli, le 13 octobre 1983</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		1627	0
Doujani	BP 170	Sol	1627	<p>Titre Le titre 1814 dite propriété "ANNE MARIE" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 24 hectares 28 ares et 56 mètres appartient au Syndicat Mixte d'Investissement pour l'aménagement de Mayotte (SMIAM), représenté par son Président Zoubert Adinani en vertu d'un acte de vente en date du 12 mai 1981, enregistré au bureau de Mamoudzou, le 15 juin 1981 F°37 N°239 A.C et d'une réquisition en date du 16 juin 1981 aux fins de morcellement de la propriété dite "Domaine de Doujani" TN° 783 Do, pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol 3 N°201) Etabli, le 13 octobre 1983</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		1627	0

Maître d'ouvrage: EPFAM				Commune: MAMOUDZOU				
				PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI				
				DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE				
				ETAT PARCELLAIRE				
				FONCIER TSIMPOU MAOULIDA				
				MODE D'ACQUISITION		PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)			Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BP 209	Sol	896	<p>Titre: Le titre 6900 propriété dite "TANIN- DRAZANA" situé à Doujani Passamainty d'une contenance actuelle de 08 ares et 97 mètres carrés appartient à Monsieur Maoulida TSIMPOU en vertu d'un acte de partage n°49/04 du 21 juin 2004, enregistré au bureau de Mamoudzou le 28 septembre 2004 F° 04N°22 52/F Etabli, le 7 mai 2000</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		<p>Monsieur Maoulida TSIMPOU Né le 16/04/1936 à Passamainty Demeurant quartier Mhogoni Gnambotiti Passamainty 97 600 Mamoudzou</p>	896	0
Doujani	BR 752	Sol	2 198	<p>Titre: Le titre 1051 propriété dite "Sevah" situé à Mouhogoni Passamainty d'une contenance actuelle de 25 ares et 83 mètres carrés appartient à monsieur Maoulida TSIMPOU, madame Hadidja TSIMPOU, madame Sana TSIMPOU à la suite du règlement de la succession de madame Zcharia BOTO en date du 13 août 1998 (dépôt Vol.28 n°169) Etabli, le 17 juin 1961</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		<p>Monsieur Maoulida TSIMPOU Né le 16/04/1936 à Passamainty Demeurant</p> <p>Madame Hadidja TSIMPOU Née le 30/06/1943 à Passamainty Demeurant</p> <p>Madame Sana TSIMPOU Née vers 1946 à Passamainty Demeurant</p>	2198	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER TSIMPOU SAID

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BR 753	Sol	198	<p>Titre: Le titre 12494 propriété dite "Riziki X" d'une contenance initiale de 22 ares et 01 centiares appartient à Monsieur Said TSIMPOU en vertu d'un acte de partage n°1 du 9 janvier 2003, enregistré à Mamoudzou le 23 mars 2003 F°18 N° 1072/07 et d'une réquisition en date du 22 mars 2006 aux fins de morcellement de la propriété dite "SEVAH" T.1051 Do (Dépôt vol.101 N°214) pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle La parcelle BR 753 est issue du titre 12494 qui a été borné le 26 juin 2011 le bornage T 12494 en date du 26 juillet 2011 Acte déposé le 13 décembre 2011 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte Suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2009P1857</p>	Monsieur TSIMPOU Said Né le 03/12/1941 Demeurant à Passamainty 97 600 Mamoudzou	198	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER YOUSOU SAID

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BR 858	Sol	10162	<p>Titre: Le titre 2046 propriété dite "Mouronimanga 1" situé à Passamainty d'une contenance actuelle de 1 hectares 10 ares et 6 mètres carrés appartient à Youssef Said en vertu d'un jugement civil sur requête n°437/00 en date du 19 mai 2000 du Tribunal de Première Instance de Mamoudzou (Mayotte, dpôt vol n°275) Etabli, le 9 avril 1985</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>	Monsieur YOUSOU Said Né le 13/09/1938 Demeurant à M'stapéré 97 600 Mamoudzou	10162	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE

FONCIER YOUSSEUF THANY/ FANJANIAINA

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BP 424	Sol	404	<p>Titre: Le titre 6761 propriété "VALEE DE DOUJANI" sise à Doujani d'une contenance actuelle de 13 hectares 23 ares 16 mètres appartient à la Commune de Mamoudzou, représenté par son Maire Monsieur Halidi Sélémani en qualité de propriétaire en vertu d'un acte de vente sous seing privé en date du 27 juillet 1999 enregistré à Mamoudzou le 25 janvier 2000 F°17 N°247A/01 et d'une Réquisition en date du 31 janvier 2000 aux fins de morcellement de la propriété dite "Anne-Marie" T,1814Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre (Dépôt vol 35 N°96) Titre établi le 31 janvier 2000</p> <p>Parcelle: La parcelle BP 424 est issue de division de la parcelle mère BP 377 suivant le PV cadastre 2138 du 25 avril 2013 suivant la disposition N°1 de la formalité 9764P01 2013P633 Déposé le 24 avril 2013 à la Conservation de la Propriété Immobilière</p>	Madame YOUSSEUF THANY Fanjaniaina Née le 22/05/1977 Demeurant à Chissoua BP 106 M'stamboro 97 630 M'stamboro	404	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER DEPARTEMENT

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BM 167	Sol	573	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		573	0
Doujani	BN 107p	Sol	10 104	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		344	9 760
Doujani	BM 173	Sol	130	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		130	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER DEPARTEMENT

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BM 183	Sol	148	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		148	0
Doujani	BM 184	Sol	210	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		210	0

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER DEPARTEMENT

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BM 185	Sol	163	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		163	0
Doujani	BM 186	Sol	303	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		303	0
Doujani	BM 187	Sol	57	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		57	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER DEPARTEMENT

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BM 188	Sol	189	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		189	0
Doujani	BM 189	Sol	234	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		234	0

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER DEPARTEMENT

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BM 665	Sol	728	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: La parcelle BM 665 est issue de la division de la parcelle mère BM 663 suivant le procès-verbal cadastre 1966 DA 1706 en date du 16 juin 2011 Acte déposé le 16 juin 2011 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte Suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2011P1394</p>	Conseil Départemental de Mayotte SIRET: 22985000300018 Bp 101 8 rue de l'hôpital 97600 Mamoudzou Président: Monsieur Ben Issa OUSSENI	728	0
Doujani	BM 666	Sol	374	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: La parcelle BM 666 est issue de la division de la parcelle mère BM 663 suivant le procès-verbal cadastre 1966 DA 1706 en date du 16 juin 2011 Acte déposé le 16 juin 2011 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte Suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2011P1394</p>		374	0
Doujani	BM 820	Sol	11	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle:</p>		11	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER DEPARTEMENT

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
				La parcelle BM 820 est issue de la division de la parcelle mère BM 804 suivant le procès-verbal du cadastre n°3655 en date du 28 août 2019 Acte déposé le 29 août 2009 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte Suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2019P2110			
Doujani	BM 821	Sol	5611	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: La parcelle BM 820 est issue de la division de la parcelle mère BM 804 suivant le procès-verbal du cadastre n°3655 en date du 28 août 2019 Acte déposé le 29 août 2009 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte Suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2019P2110</p>		5611	0
Doujani	BN 58	Sol	1253	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		1253	0

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER DEPARTEMENT

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BN 59	Sol	396	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		396	0
Doujani	BN 60	Sol	3371	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte</p>		3371	0
Doujani	BN 72	Sol	407	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p>		407	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER DEPARTEMENT

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
				Parcelle: Origine de propriété inconnue de Fidji-Mayotte			
Doujani	BN 220	Sol	227	Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre Parcelle: La parcelle BN 220 est issue de la division de la parcelle mère BN 22 suivant le procès-verbal cadastre 2335 en date du 15 octobre 2013 Acte déposé le 17 octobre 2017 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte Suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2013P1835		227	0
Doujani	BN 221	Sol	6306	Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre Parcelle: La parcelle BN 221 est issue de la division de la parcelle mère BN 22 suivant le procès-verbal cadastre 2335 en date du 15 octobre 2013 Acte déposé le 17 octobre 2013 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte Suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2013P1835		6306	0

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER DEPARTEMENT

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Doujani	BN 259	Sol	381	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: La parcelle BN 259 est issue de la division de la parcelle mère BN 231 suivant le procès-verbal du cadastre n°3543 en date du 02 janvier 2019 Acte déposé le 03 janvier 2019 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte Suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2019P67</p>		381	0
Doujani	BN 260	Sol	433	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: La parcelle BN 260 est issue de la division de la parcelle mère BN 231 suivant le procès-verbal du cadastre n°3543 en date du 02 janvier 2019 Acte déposé le 03 janvier 2019 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte Suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2019P67</p>		433	0
Doujani	BN 261	Sol	415	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle:</p>		415	0

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER DEPARTEMENT

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
				La parcelle BN 261 est issue de la division de la parcelle mere BN 231 suivant le procès-verbal du cadastre n°3543 en date du 02 janvier 2019 Acte déposé le 03 janvier 2019 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte			

Maître d'ouvrage: EPFAM

Commune: MAMOUDZOU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE DOUJANI

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ETAT PARCELLAIRE
FONCIER DEPARTEMENT

Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m ²)	MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
					Etat civil	Surface (m ²)	Surface (m ²)
Doujani	BN 262	Sol	2905	<p>Titre: Le titre 1775 propriété dite "ZAD II" situé à Doujani d'une contenance actuelle de 62 hectares 74 ares et 16 mètres appartient à la Collectivité Territoriale de Mayotte en vertu d'un acte de vente en date du 22 mars 1982, enregistré à Mamoudzou le 5 avril 1982 f° 75 N °413-AC et d'une réquisition aux fins de morcellement de la propriété dite "DOMAINE DE LOUJANI" T.783 Do pour créer la nouvelle propriété objet du présent titre</p> <p>Parcelle: La parcelle BN 262 est issue de la division de la parcelle mère BN 231 suivant le procès-verbal du cadastre n°3543 en date du 02 janvier 2019 Acte déposé le 03 janvier 2019 à la Conservation de la Propriété Immobilière de Mayotte Suivant la disposition n°1 de la formalité 9764P01 2019P67</p>		2905	0